

Rabat, le 16/10/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « NEXANS »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 16 octobre 2020 le prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société «NEXANS » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400.000 actions

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL, Tourets, Emballages du Maroc et Nexans Interface Maroc.

Le prix de souscription s'établit à 37,44 euros soit 405,13 DH. La période de souscription s'étalera, au Maroc, du 19 au 20 octobre 2020 inclus.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le document d'enregistrement universel 2019 de NEXANS déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2020 sous le numéro D.20-0210 ;
- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « NEXANS PLUS 2020 » et du compartiment « NEXANS PLUS 2020 A » et son règlement ;
- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « ACTIONNARIAT NEXANS » et son règlement ;
- Le règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe International.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI et des filiales marocaines précitées, ainsi que sur le site internet de l'émetteur.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/035/2020



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٩٥٤+ ٢٥٤٣٥٥٥٤٢ | ٥٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma